



Préavis municipal n° 04 – 2025

Demande de crédits complémentaires aux budgets de fonctionnement 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCCom articles 10) et de l'article 118 du règlement du Conseil communal du 21 janvier 2016, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement qui n'étaient pas prévues lors de l'établissement du budget 2025.

7100 Approvisionnement en eau

Le budget 2025 pour le compte 71000.3143.00 "Entretien d'autres travaux de génie civil" autorise la Municipalité à engager CHF 60'000.- contre CHF 90'000.- en 2024. Force est de constater que le budget 2024 présente un dépassement de l'ordre de CHF 20'000.- et que le budget 2025 ne sera pas suffisant.

A fin février 2025, la quasi-totalité de ce budget a en effet été utilisée et la marge disponible ne permet pas de couvrir les 10 mois restant de l'année. La dégradation de la qualité de l'eau délivrée au Chemin de la Vaux a nécessité l'abandon de la conduite qui alimentait le quartier de villas. Grâce à un passage caméra, il a été possible de constater l'état intérieur de cette conduite en fer qui contenait un mélange conséquent de calcaire et de rouille (du jamais vu de mémoire de municipal). Vu la dureté actuelle de l'eau fournie par Lausanne qui est d'environ 14,5°F, au lieu d'environ 30°F lorsque l'eau provenait principalement de la source de Penthalaz, l'eau arrivait rougeâtre aux robinets (1° degré français correspond à 10 mg/L de carbonate de calcium (calcaire) dans l'eau). Ce phénomène s'accentue lorsque l'eau circule moins vite dans la conduite, ayant plus de temps pour se charger en particules.

Cette conduite est située dans un talus entre le quartier de villas et la route de Cossonay. Les difficultés d'accès pour une machine de chantier auraient impliqué d'importants mouvements de terre et des dégradations pour chaque propriété. Après une étude avec notre concessionnaire, il a été décidé d'opter pour une solution moins couteuse. En effet il s'avère que sous le chemin de La Vaux, une autre conduite, principale celle-là, passe devant chaque propriété à l'exception d'une seule. Chaque propriété est donc dorénavant alimentée depuis le Chemin de La Vaux (concerne les no 3-5-7-9-11 et 13 du Ch. De La Vaux). A ce jour, les coûts de l'entretien du réseaux EP, qui ne concerne d'ailleurs pas que le sujet ci-dessus, s'élève à environ frs 45'000,-

Afin de permettre l'entretien nécessaire du réseau d'approvisionnement d'eau, la Municipalité sollicite un budget complémentaire de CHF 90'000.- pour l'exercice 2025. Les interventions sur le réseau d'approvisionnement d'eau sont parfois urgentes et la Municipalité doit pouvoir intervenir et engager les moyens nécessaires à la bonne gestion du réseau.

Etant donné qu'il s'agit d'une fonction autofinancée, ce budget complémentaire n'aura pas d'influence sur le résultat de l'exercice 2025. Le bénéfice ou le déficit de la fonction "Approvisionnement en eau" étant équilibré par une attribution ou un prélèvement à la réserve.

6150 Epandeur à sel pour tracteur

Afin d'assurer la sécurité des usagers de nos routes et trottoirs durant la saison hivernale, notre service de voirie doit disposer de machines et outils parfaitement fonctionnels. Pour ce faire, il dispose d'un véhicule lourd de marque IVECO équipé d'une lame et d'un épandeur à sel adapté au réseau routier. Le déneigement des trottoirs est assuré le porte outil Rapid acheté en 2024 et le tracteur John Deere également équipé d'un épandeur.

Cet épandeur électrique manque de fiabilité et dysfonctionne régulièrement, retardant le service hivernal et la réactivité de notre voirie en cas de conditions météorologiques défavorables. Bien que les hivers soient plus doux que par le passé, le salage, notamment préventif, est régulièrement réalisé entre décembre et mars de chaque année.

L'épandage de sel permet de prévenir la formation de verglas sur les routes et les trottoirs, réduisant ainsi les risques d'accidents pour les automobilistes et les piétons. Un épandeur à sel efficace garantit une répartition homogène du sel, optimisant ainsi la quantité distribuée et la sécurité.

Afin de mettre à disposition de la voirie un équipement performant avant la prochaine saison hivernale, la Municipalité ne souhaite pas attendre le budget 2026 pour procéder à cette acquisition. C'est la raison pour laquelle nous sollicitons de votre part un budget complémentaire de CHF 13'000.- pour l'exercice 2025 par le compte 61500.3111.00 Machines, appareils et véhicules.



Image d'illustration

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthaz,

- vu le préavis municipal n° 04-2025 « Demande de crédits complémentaires aux budgets 2025 »,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- de donner à la Municipalité son approbation sur l'utilisation d'un crédit complémentaire au budget 2025 pour l'entretien du réseau d'approvisionnement d'eau pour un montant de CHF 90'000.- et son mode de financement par la trésorerie courante, ainsi qu'à son mode de comptabilisation par le compte 71000.3143.00 "Entretien d'autres travaux de génie civil"
- de donner à la Municipalité son approbation sur l'utilisation d'un crédit complémentaire au budget 2025 pour le remplacement d'un épandeur pour le tracteur communal pour un montant de CHF 13'000.- et son mode de financement par la trésorerie courante, ainsi qu'à son mode de comptabilisation par le compte 61500.3111.00 Machines, appareils et véhicules.

Approuvé par la Municipalité incorpore dans sa séance du 31 mars 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :

La Secrétaire :



Jean-François Pollien

Marielle Goy Bommottet

Municipal en charge du dossier : Sébastien Durussel, Municipal des finances